

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN**  
**DU JEUDI 18 MARS 2021 – COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 18 mars à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h29), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h13), Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET-CLERC Anne Laure, M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h13), M. FERNANDES Michel (jusqu'à 20h29), M. MERCIER Michel, Mme HENRION Nathalie,

M. Etienne FERRAND est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2021,
2. Présentation du rapport d'activité de la médiathèque – 2020,
3. Engagement et paiement - Dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2021,
4. Autorisation d'engagement de dépenses. Article 6232 "Fête, cérémonie et cadeaux",
5. Vente de la parcelle D n°698 – Dommartin – M. et Mme BORDET,
6. Questions et informations diverses.

## **1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021**

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 25

Le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11/02/2021 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le CR de la séance du 11/02/2021.

## **2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE - 2020**

Le rapport d'activités 2020 de la médiathèque « Le Trait d'Union » a été réalisé par Nathalie Prat-Hauret, responsable de la médiathèque et Cécile Diry, adjointe du patrimoine. 2020 fut une année particulière à cause de la crise sanitaire. Nous avons dû nous adapter après les différentes fermetures et respecter les consignes sanitaires.

La médiathèque a été fermée au public pendant 3 mois. Nous avons proposé du prêt à emporter pendant presque 2 mois. Même si une partie de nos lecteurs était contente que nous puissions leur proposer ce service, nous sommes conscients que nous n'avons pas touché tout notre public, en particulier les personnes plus âgées et certaines familles.

Quant à la bibliothèque de Dommartin, la fermeture a duré 6 mois et demi. Cela a permis d'organiser un nouvel agencement.

### **Partie 1 : les prêts et heures d'ouverture**

A la médiathèque, pour une ouverture au public de 13h30 par semaine, nous avons prêté 14077 documents dont 13713 livres.

Pendant les vacances scolaires, la médiathèque ne reste ouverte au public que 7h par semaine.

En 2020, à cause des mesures sanitaires, nous n'avons pu proposer des accueils de classe que jusqu'à mi-mars.

A la bibliothèque de Dommartin, 1550 documents ont été empruntés pour 3h d'ouverture par semaine au public et 1h30 pendant les vacances scolaires.

### **Partie 2 : le budget global des 2 sites**

1/ Budget municipal : Il est de 4200 euros pour les acquisitions des documents soit un euro par habitant.

Pour les animations, nous n'avons rien dépensé en 2020 puisqu'il était impossible de proposer celles payantes initialement prévues en avril (spectacle pour l'inauguration de la grainothèque), juin (rencontre d'une illustratrice de jeunesse pour les

classes de CE2), octobre (spectacle pour l'opération Premières Pages) et décembre (spectacle : conte oriental). Elles ont été reportées en 2021 en espérant pouvoir les proposer si la situation sanitaire nous le permet.

2/ Budget de la communauté de communes Bresse et Saône :

Il est de 4003 euros en acquisition livres et normalement 858 euros par spectacle, mais la communauté de communes Bresse et Saône a finalement annulé le budget « spectacles » aux bibliothèques pour l'année 2020.

Grâce à ces 2 subventions, nous avons pu acheter 590 nouveaux documents (438 à Bâgé et 152 à Dommartin).

Les 2 sites possèdent 15974 documents (imprimés, DVD et CD) hors prêts BDP (11788 à Bâgé et 4186 à Dommartin) et 11 abonnements à des revues (9 à Bâgé et 2 à Dommartin).

### Partie 3 : les lecteurs

Les lecteurs actifs en 2020 étaient de 673 (592 à Bâgé et 81 à Dommartin) dont 4 nouveaux à Dommartin et 132 à Bâgé (nouveaux inscrits ou réinscriptions).

Depuis le début de l'année 2021, nous faisons régulièrement des réinscriptions à la médiathèque (carte supprimée par le logiciel au bout d'un an si la carte n'a pas été utilisée) et de nouvelles inscriptions.

	Bâgé	Dommartin
0 à 14 ans	236	27
15 à 64 ans	265	32
65 ans et plus	76	15
Groupe :	15	7
TOTAL :	592	81

### Partie 4 : Les bénévoles et les salariées

Ces lieux ne fonctionnent que grâce à l'investissement des salariées et des 37 bénévoles (24 à Bâgé et 13 à Dommartin). Depuis le 1er décembre 2020, Cécile DIRY est titulaire de son poste d'adjoint du patrimoine. Son temps de travail est de 17H30 hebdomadaire.

Les bénévoles réalisent les permanences, les accueils de classe, la lecture à la MARPA, mais aussi les échanges auprès de la DLP, la mise en service des ouvrages (équipement, catalogage, désherbage) ainsi que les ateliers créatifs et les animations.

Ils ont effectué 763 heures (596 h pour Bâgé et 167h pour Dommartin) en 2020 contre 1900 heures en 2019 (1500 h pour Bâgé et 400h pour Dommartin).

### Partie 5 : les animations

De début janvier à mi-mars 2020 (début du confinement), la médiathèque avait proposé 16 animations (atelier créatif, rencontre d'auteurs, atelier d'écriture, atelier tricot, escape game, 1.2.3 albums, graines de lecteurs, l'Instant histoires, après-midi jeux vidéo et la Parlote).

Malheureusement, plusieurs animations étaient prêtes mais n'ont pas pu être proposées.

Nous avons essayé de combler ce manque par d'autres supports en mettant en avant la page Facebook de la médiathèque en partageant de nombreux liens culturels afin de garder le lien avec notre public et en réalisant de nouvelles animations numériques telles que lectures d'albums (autorisées un mois par les maisons d'édition), partages de coups de cœur, vidéos réalisées à la médiathèque...

En 2019, 49 animations avaient été réalisées dont 45 à la médiathèque, 3 à la bibliothèque de Dommartin et une soirée spectacles grâce à la subvention de la communauté de communes.

Ces animations dont l'accès est gratuit avaient touché environ 2000 personnes.

Les animations régulières sont : la lecture à la MARPA, la Parlote, l'atelier tricot, l'Instant histoires, les animations auprès du RAM, les ateliers créatifs, les rencontres d'auteurs et les expositions.

Les projets pour 2021 :

La grainothèque

Un partenariat renforcé avec le RAM

Des ateliers zéro déchet

La visite d'une illustratrice de jeunesse avec les classes de CE2

Reprise des animations « phares » : la Parlote, l'Instant Histoires, les ateliers créatifs, l'atelier tricot...

**BILAN** : Les habitants de la commune et les lecteurs font de la médiathèque et de la bibliothèque leur troisième lieu de vie où la culture, le lien social et les échanges sont réellement présents malgré le contexte sanitaire.

L'accessibilité à tous, la gratuité des prêts et des animations permettent une ouverture à la culture pour la population.

Le public est resté fidèle. Nous observons depuis plusieurs mois le retour de familles et lecteurs plus âgés qui n'osaient plus venir à cause de l'épidémie ainsi que l'envie des lecteurs de retrouver les animations et la convivialité qui faisaient de ce lieu un espace de vie d'interaction sociale.

### 3 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP 2021

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 25

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif principal 2020 de la Commune de Bâgé-Dommartin adopté le 10 mars 2020,

Vu le Budget Primitif 2020, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 310 112,73 euros,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'année 2020, modifiant le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chap. 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - 335 716,30 euros,

Vu les restes à réaliser d'un montant de 226 845 €,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2021,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement ci-dessous dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif, soit un montant maximum de :  $108\,871,30\text{ €} / 4 = 27\,217,82\text{ euros}$ . Voici la dépense d'investissement autorisée :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
2041582 – Autres groupements – Bâtiments et installation – Opération 112	+ 1 417,50 €
27638 – Autres établissements publics	+ 11 236,36 €
Totaux section d'investissement	+ 12 653,86 €

- de s'engager à inscrire au Budget les recettes correspondantes.

### 4 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES. ARTICLE 6232 "FETE, CEREMONIE ET CADEAUX"

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 26

M. le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Également, il est souhaité remercier les agents à l'occasion d'événements liés à la carrière tel que l'obtention de la médaille communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite
  - d'une base de 200 € pour un agent ayant au moins cinq ans d'activité au sein de la commune
  - et de 5,00 € par année de travail au sein de la collectivité pour un agent à plus de 17h30 ; de 2,50€ par année de travail au sein de la collectivité pour un agent à moins de 17h30.
- De valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires obtenant la médaille communale dans la limite de : 170 € pour 20 ans, de 245 € pour 30 ans et de 185 € pour 35 ans.
- D'Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

## 5 – VENTE DE LA PARCELLE D N°698 – DOMMARTIN – M. ET MME BORDET

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 26

Vu les articles L 2121-29 du CGCT et suivants,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que le bien appartient au domaine privé de la commune,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé « Le Bourg » à Bâgé-Dommartin établie par le service des Domaines par courrier en date du 29/07/2020,

Considérant que la commune n'envisage aucun projet sur le terrain,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 12 novembre 2020 a été prise concernant le principe de lancer la procédure d'aliénation de l'immeuble sis « Le Bourg » cadastré D n°698 de 440 m2, de fixer le prix de vente du terrain à 26 400 € HT soit 60 € le m2 et de faire supporter aux acquéreurs l'ensemble des frais relatifs à la procédure d'aliénation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- confirme l'aliénation de la parcelle cadastrée section D n°698 pour 440 m2 pour un prix de 60 euros du mètre carré soit 26 400 € HT,

- confirme que l'ensemble des frais relatifs à la procédure d'aliénation sera supporté par les acquéreurs à ce jour M. et Mme BORDET, demeurant 220 rue du Moulin – Dommartin – 01380 BAGE-DOMMARTIN,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

## 6 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h13.